

### Le renforcement du système commercial multilatéral

30. A propos des suggestions qui ont été faites en vue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, les Ministres ont reconnu qu'une telle initiative serait de la plus haute importance pour le renforcement du système commercial libéral et l'accroissement des possibilités d'échanges. Pour qu'on puisse parvenir à un engagement ferme sur l'ouverture de nouvelles négociations, de larges consultations devraient avoir lieu avec tous les partenaires du GATT de manière à assurer un large consensus sur les objectifs, la participation et le calendrier des négociations. Les Ministres ont souligné que des travaux préparatoires engagés à bref délai et approfondis seraient indispensables pour le succès d'une telle initiative, et que le programme de travail du GATT constituait une étape importante à cet égard. Ils ont affirmé leur détermination de mener à bien, en lui accordant une priorité élevée, le programme de travail défini à la réunion ministérielle du GATT de 1982. Les travaux de l'OCDE peuvent apporter une contribution utile à cette phase préparatoire. Les Ministres ont estimé toutefois que la préparation d'une telle série de négociations ne devrait pas retarder les efforts déployés pour réduire les mesures restrictives comme ils en sont convenus plus haut, et qu'on devrait s'employer en priorité à résister aux pressions protectionnistes.

31. Reconnaissant l'importance des problèmes posés par les échanges internationaux de services, les Ministres ont noté qu'à mesure que les travaux d'analyse avanceront, l'Organisation axera de plus en plus son effort sur les moyens de faire disparaître les obstacles injustifiés et d'améliorer la coopération internationale. Ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés, sous l'égide du Comité des échanges, pour établir le lien entre les concepts généraux pertinents en matière d'échanges de services et les problèmes identifiés dans des secteurs déterminés. Ils ont aussi encouragé la poursuite des travaux visant à renforcer les accords existant au sein de l'OCDE qui sont applicables aux services. Les Ministres ont demandé au Secrétaire général de soumettre au Conseil, dans un délai de deux ans, un rapport contenant des propositions d'action.

32. Au vu de l'état d'avancement des travaux réalisés jusqu'à présent, les Ministres ont demandé à l'Organisation de poursuivre son analyse du commerce des produits de haute technologie, d'examiner les problèmes particuliers qui pourraient se poser dans ce domaine et, dans les cas où de tels problèmes seraient identifiés, d'examiner les solutions possibles. Les moyens qui permettraient de renforcer la contribution de l'évolution des techniques à la croissance économique et de faciliter les flux internationaux de technologie devront également être étudiés. Un rapport sera examiné par le Conseil à sa prochaine réunion au niveau des Ministres.

33. Les Ministres se sont déclarés préoccupés par l'existence de graves déséquilibres sur les marchés internationaux d'un certain nombre de produits agricoles du fait, pour une large part, des politiques internes de soutien. Ils ont reconnu la nécessité d'assouplir les mesures faisant obstacle aux ajustements à long terme qui s'imposent, et de persévérer dans les efforts menés actuellement pour réduire le protectionnisme et les distorsions dans les échanges ainsi que pour améliorer le fonctionnement des marchés internationaux. Ils ont confirmé leur soutien au programme de travail de l'Organisation sur ces questions. Les Ministres, ayant pris note que les travaux dans le domaine des pêcheries sont en cours conformément au mandat de 1982, ont demandé que ces travaux soient poursuivis activement.